

Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes 2021-2030

Initiative proposée par la République du Salvador avec le soutien des pays du Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA)

Note conceptuelle

Lors de la réunion de haut niveau 3 qui s'est tenue dans le cadre du Défi de Bonn au Brésil en mars 2018, le Salvador a annoncé son intention de faire proclamer la « Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes 2021-2030 ». Cette note conceptuelle expose le contexte, la raison d'être et l'objectif de cette initiative. La diffusion de cette note conceptuelle vise à atteindre la communauté internationale, y compris les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, les agences des Nations Unies et la société civile.

Restauration des écosystèmes

Par restauration des écosystèmes, on entend l'aide au rétablissement d'écosystèmes dégradés, endommagés et détruits afin qu'ils puissent retrouver une fonctionnalité écologique et fournir les biens et les services les plus prisés. La restauration des écosystèmes promue à travers la Décennie des Nations Unies est centrée sur les paysages où les utilisations des terres interagissent, et les priorités écologiques, sociales et de développement peuvent être équilibrées. Les activités de restauration améliorent la conservation, la récupération et la gestion durable des écosystèmes, et facilitent notamment la connectivité des paysages. La restauration des écosystèmes par le biais d'une approche paysagère implique une gestion adaptative, garantissant la résilience du paysage à long terme.

Énoncé du problème

Selon le dernier rapport de l'IPBES, la dégradation des terres par les activités humaines a des conséquences négatives sur le bien-être d'au moins 3,2 milliards de personnes et coûte plus de 10% du produit brut mondial annuel en perte de biodiversité et de services écosystémiques. Les impacts importants de la dégradation des écosystèmes réduisent la biodiversité et à la productivité des terres, en particulier dans les zones vulnérables d'Afrique subsaharienne, d'Asie du Sud-Est et d'Amérique latine. Par exemple, dans ces régions et à l'échelle mondiale, la superficie forestière a été réduite de 100 millions d'hectares depuis l'an 2000. La couverture végétale est en diminution constante, affectant les terres cultivées, les forêts, les prairies et les parcours. Dans certains cas, la désertification devient la nouvelle réalité du paysage. La superficie des zones humides a diminué de 70% au cours du siècle dernier.

Inverser cette réalité est possible. La restauration des écosystèmes peut générer des avantages tangibles qui permettent de renforcer la sécurité alimentaire et hydrique, et de contribuer à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de ses effets, et de faire face aux risques associés tels que les conflits et les migrations. L'investissement dans la restauration des écosystèmes a permis de générer des bénéfices dix fois plus élevés que l'investissement initial, alors que le coût de l'inaction est au moins trois fois supérieur au coût de la restauration active des écosystèmes.

Bien qu'il existe sur le terrain maintenant de nombreux exemples de restauration des écosystèmes à travers le monde, ceux-ci ne suffisent pas à générer l'impact transformationnel nécessaire au niveau mondial.

Des fondements : en marche vers la Décennie

La restauration des écosystèmes est reconnue par les conventions et accords internationaux comme une entreprise clé pour atteindre les objectifs qu'ils annoncent : les ODD, le Plan stratégique pour la diversité biologique 2020 et ses objectifs d'Aichi, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et l'Accord de Paris, la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification, l'objectif de neutralité en matière de dégradation des terres, la Convention de Ramsar et le Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts 2017-2030. Un effort concerté est donc nécessaire pour restaurer les écosystèmes et obtenir un plus grand impact à long terme dans l'ensemble des paysages.

Le dernier Forum politique de haut niveau sur les ODD a fortement souligné cette réalité et les pays ont reconnu la nécessité de renforcer l'efficacité de la gestion des ressources, y compris des systèmes alimentaires durables qui permettent de restaurer les ressources naturelles et soutenir les moyens d'existence. De plus, les pays ont attesté que des mesures urgentes doivent être prises pour inverser et réduire au minimum et rapidement la tendance de la perte d'habitat, la désertification et les changements d'affectation des terres. Dans ce cadre, un engagement spécifique a été pris `a mettre en œuvre *une gestion durable de tous les types de forêts, à faire cesser la déforestation, à restaurer les forêts dégradées et à accroître nettement le boisement et le reboisement* à l'échelle mondiale d'ici à 2020 (*Paragraphe 27 de la déclaration ministérielle du Forum politique de haut niveau*). Ces activités contribuent au Défi de Bonn, lancé en 2011, visant à restaurer 150 millions d'hectares de terres dégradées et déboisées d'ici à 2020, et 350 millions d'hectares d'ici à 2030. Le Défi de Bonn a été par la suite approuvé par la déclaration de New York sur les forêts.

Le Salvador, ainsi que 48 autres pays, juridictions infranationales et organisations, se sont engagés à restaurer plus de 160 millions d'hectares dans le cadre du Défi de Bonn. Les processus politiques régionaux et les plates-formes de coopération technique en Asie, en Afrique, en Amérique latine, en Méditerranée et dans les régions du Caucase et d'Asie centrale ont insufflé un nouvel élan en faveur de la restauration et fournissent des plateformes pour renforcer la mise en œuvre.

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et ONU Environnement apportent leur soutien à la proposition de la Décennie des Nations Unies. ' Ces agences feront équipe avec d'autres agences des Nations Unies, des organismes et des secrétariats des conventions, ainsi qu'avec des organisations internationales pour soutenir l'initiative du Salvador en faveur d'une Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes,

Cette proposition vise à créer un cadre pour l'action afin de dynamiser les engagements et mandats existants. La proposition de mettre en place une décennie des nations unies pour la restauration des écosystèmes ne cherche pas à créer de nouveaux engagements, mais plutôt, à stimuler les efforts en cours de mise en œuvre dans le cadre des régimes internationaux et régionaux contraignants et non-contraignants, sans implications budgétaires et respectant les mandats actuels des agences des nations unies pertinentes.

L'opportunité

La communauté mondiale doit réaffirmer son ambition de restaurer tous les écosystèmes, y compris les forêts, les prairies, les terres cultivées, les zones humides, les savanes et autres écosystèmes terrestres et aquatiques, les écosystèmes marins et côtiers et, le cas échéant, les environnements urbains.

Une vigueur et un engagement renouvelés sont nécessaires pour parvenir à la restauration transformationnelle des écosystèmes. L'engagement, les efforts et les actions menées par les pays, la communauté internationale, la société civile, le secteur privé et les autres acteurs doivent être réévalués et revus de manière conjointe. Cela permettra d'aborder de manière globale les interdépendances des écosystèmes, des besoins humains et de la biodiversité et d'adopter une approche paysagère de la restauration des écosystèmes afin de déclencher des progrès au rythme et d'ampleur nécessaires au maintien et à la restauration des écosystèmes, assurant ainsi un meilleur équilibre entre le bien-être social, la vie terrestre et une croissance économique durable.

La Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes 2021-2030, proposée par Le Salvador, avec le soutien des pays du Système d'intégration de l'Amérique centrale permettra de générer différents flux stratégiques pour stimuler l' action:

- **Une vision commune** selon laquelle la restauration des écosystèmes est une priorité aux niveaux mondial, régional, national et local, accélérant le renversement de la dégradation des écosystèmes, où la connectivité du paysage et les fonctions écologiques sont récupérées et améliorées.
- **Intégrer** la restauration des écosystèmes dans les politiques et les plans visant à résoudre les défis actuels de développement au niveau national dus à la dégradation des terres, à la perte de biodiversité et la vulnérabilité

aux changements climatiques, créant ainsi des opportunités pour les écosystèmes d'accroître leur capacité d'adaptation, de maintenir les moyens d'existence et d'assurer la stabilité des activités économiques dans le paysage.

- **Faciliter les synergies** et une conception holistique de l'approche utilisée pour la réalisation des différents engagements internationaux et priorités nationales à travers la restauration des écosystèmes et des paysages, compte tenu du potentiel des écosystèmes entièrement fonctionnels à générer un ensemble complet de bénéfices.
- **Coopération et mobilisation des ressources** afin d'accroître le flux de ressources financières, de technologies, de connaissances et le renforcement des capacités au profit des pays et juridictions cherchant à atteindre les engagements internationaux, les ODD et les objectifs nationaux, par le biais de la mise en œuvre de la restauration des écosystèmes sur le terrain et à grande échelle.
- **Encourager un engagement concerté** entre les sources de financement, les gouvernements, la société civile, le secteur productif et le secteur privé pour remédier aux goulots d'étranglement qui empêchent de développer des systèmes productifs efficaces en ressources tout en restaurant des écosystèmes dégradés.
- **Faire émerger un nombre accru de partenariats** et d'investissements en faveur des petits exploitants qui génèrent la plus grande valeur des produits de l'utilisation des terres et qui peuvent apporter une contribution considérable à la restauration des écosystèmes dans le contexte d'une économie résiliente.
- **Sensibilisation** du public à l'importance de disposer d'écosystèmes fonctionnels pour le bien-être humain et les activités productives, permettant d'atteindre un degré élevé de compréhension, à tous les niveaux, des relations, des dynamiques et de l'impact du fonctionnement des écosystèmes sur le développement local et la durabilité économique de la société dans son ensemble.

Grâce aux efforts en cours, en matière d'élaboration d'outils et de protocoles de suivi pour les activités de restauration des écosystèmes, les bénéfices qui résulteront de cette Décennie des Nations Unies seront suivis aux niveaux national et international. Cela se traduira par une contribution à l'atteinte de plusieurs objectifs de développement durable et de l'Agenda 2030, en particulier l'ODD 15 (vie terrestre) et soutiendra de manière significative la réalisation de l'ODD 2 (faim "zéro"), l'ODD 6 (eau propre et assainissement), l'ODD 12 (consommation et productions responsables), l'ODD 13 (mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) et l'ODD 14 (vie aquatique).

Le Salvador fait appel à tous les Etats membres, , en particulier aux membres et aux sympathisants du Défi de Bonn, aux initiatives régionales connexes et aux autres pays menant des initiatives de restauration des écosystèmes pour appuyer et co-sponsoriser la proposition de proclamer la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes 2021-2030 lors de la 73ème session de l'Assemblée générale des Nations Unies.